



Cahier des charges du groupe des Affaires Socioculturelles

- Version du 30 avril 2023 –

(Version féminisée selon l'AG de mai 2017)

Le groupe des Affaires Socioculturelles :

- Est chapoté par la Responsable des Affaires Socioculturelles, membre de l'AEMML.
- Les membres de ce groupe ont pour rôle de soutenir la RAS, qui peut leur déléguer différentes missions.
- Au-delà de cette responsabilité générale envers la RAS, des rôles spécifiques sont attribués à chacun, comme développés ci-dessous :
 - Responsable vidéo
 - Elle s'occupe de l'écriture du script des vidéos, de l'organisation pour le tournage des vidéos et du montage de ces dernières.
 - Elle s'assure de respecter les délais afin que les vidéos soient toujours prêtes pour le jour des descentes fixé par la Responsable des Affaires socioculturelles.
 - Responsable réseaux sociaux/internet
 - Elle s'occupe de gérer les réseaux sociaux du comité, cela inclut la promotion des événements, la documentation durant les événements, ainsi que les concours/défis qui se font via les réseaux sociaux.
 - Elle peut également (et est encouragée) à alimenter les réseaux sociaux en dehors des événements.
 - Elle se charge de créer les plateformes nécessaires lors des inscriptions ou ventes en ligne (Google sheet, Google form, Weezevent,...)
 - Responsable matériel/courses
 - Elle s'occupe de faire les commandes selon les besoins du groupe.
 - Elle gère les courses pour les différents événements. Cela inclut de faire la liste des courses (prix, quantité) et veiller à ce qu'elle soient faites dans les temps (par elle-même, un tiers ou avec de l'aide).
 - Elle s'occupe de trouver les meilleurs prix/offres concernant les achats à faire. Cela peut passer des collaborations ou des prix de groupe, conformément aux statuts de l'AEMML.